



DÉCISION n°2026-04

Relative à l'attribution du marché à procédure adaptée portant sur la location maintenance de 3 copieurs (*Marché n°2026-08*)

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2026-36 du 9 juillet 2026 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Loiret, accordant une délégation de compétence à la Présidente du Centre de Gestion pour décider des marchés pouvant être passés selon la procédure adaptée,

Vu la consultation lancée par le Centre de Gestion concernant la location et la maintenance de trois copieurs pour les services du CDG45 ;

Vu les offres proposées par REX ROTARY, Konica Minolta Centre Loire et KOESIO.

DÉCIDE

Article 1^{er} : Le marché à procédure adaptée portant sur la location et la maintenance de trois photocopieurs pour les services du CDG 45 est attribué à la Société REX ROTARY (siège social situé 19 rue Domer 69007 LYON) pour les montants suivants :

- **Location trimestrielle totale des 3 copieurs** : 1 422,69 € HT soit 1 707,22 € TTC
- **Coût copie couleur** : 0,022 € HT soit 0,0264 € TTC
- **Coût copie N et B** : 0,0028 € HT soit 0,0034 € TTC

Article 2 : Le marché est passé pour une durée de 4 ans avec possibilité de renouvellement une fois une année par reconduction expresse. En cas de renouvellement pour une année, la société REX ROTARY précise que la 5ème année de location est gratuite. Seul le coût des copies sera facturé.

Article 3 : Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'État et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

Fait à ORLÉANS, le **17 SEP. 2026**

La Présidente,



Florence GALZIN